



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 26 mars 2026

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la  
recherche et au développement expérimental  
(R&D) dans les entreprises**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les entreprises
-----------------------	--

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	Le champ statistique couvert correspond à l'ensemble des entreprises (au sens de la LME de 2008, cf. <a href="https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1496">https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1496</a> ) implantées sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en interne, quels que soient leur secteur d'activité (section A à N et P à S, donc y compris entreprises agricoles et financières) et quelle que soit leur taille (cf. le Manuel de Frascati (OCDE, 2015)).
Champ géographique	France métropolitaine et DROM

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Recherche et développement auprès des entreprises
URL de consultation du questionnaire	<a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-rd-aupres-des-entreprises-81718">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-rd-aupres-des-entreprises-81718</a>
Objectifs	<p>L'objectif de l'enquête est de connaître les moyens (financiers et humains) consacrés à la R&amp;D par les entreprises implantées sur le territoire français (France métropolitaine et DROM).</p> <p>L'enquête vient en complément des enquêtes R&amp;D menées sur les organismes publics, l'enseignement supérieur et les associations et groupements d'intérêt public. Elle permet ainsi d'obtenir des données sur le champ complet de la R&amp;D en France conformément au règlement européen.</p>
Thèmes du (ou des)	

questionnaires	<p>Le questionnaire porte sur les 4 thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dépenses intérieures de R&amp;D (DIRD), c'est à dire les dépenses de R&amp;D réalisées dans les locaux de l'entreprise</li> <li>- les dépenses extérieures de R&amp;D (DERD), c'est à dire les dépenses de sous-traitance de R&amp;D</li> <li>- les ressources externes effectives « directes » consacrées à la R&amp;D (« ressources sur fonds publics » et « autres ressources »)</li> <li>- les personnels employés aux activités de R&amp;D (en équivalent temps plein (ETP) et en personnes physiques (PP))</li> </ul> <p>Les millésimes impaires, le questionnaire est complété d'un module qui permet de recueillir des informations plus détaillées sur les chercheurs et ingénieurs de R&amp;D (y compris les doctorants) en personnes physiques (PP). Ces informations portent sur les 4 thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la nationalité</li> <li>- l'âge</li> <li>- le diplôme</li> <li>- la discipline de recherche</li> </ul>
Historique	<p>L'enquête sur la R&amp;D dans les entreprises existe depuis 1963 (qui correspond à la première édition du manuel de Frascati). Elle a été informatisée en 1974. La collecte est réalisée à 100 % par internet depuis 2010. Sur le millésime 2021, l'enquête a été migrée dans l'environnement Coltrane de l'Insee. Sur le millésime 2025, l'enquête a été migrée dans l'environnement Platine de l'Insee.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>Depuis le millésime 2022, l'échantillonnage est réalisé au niveau de l'entreprise au sens de la LME pour répondre aux besoins de diffusion à ce niveau, même si l'unité de collecte demeure l'unité légale.</p>
Concertation	<p>Le choix des variables demandées dans l'enquête dépend principalement d'Eurostat et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, pour répondre à des besoins de connaissance de la R&amp;D en France.</p> <p>Un comité de concertation est réuni tous les ans pour recueillir les besoins des utilisateurs nationaux et mettre à jour le questionnaire</p>

(ajout ou suppression de variable ou modification de modalités pour les variables existantes). Il rassemble la maîtrise d'ouvrage, des utilisateurs potentiel et des partenaires sociaux. Plus précisément, sur les deux dernières années :

- des services ministériels (DGRI, SGPI, DGTrésor, DGE, SDES)
- des organismes publics (Insee, Banque de France, ANR)
- des chercheurs
- des syndicats (CFDT, MEDEF)

En 2025, la réunion du comité a eu lieu le 18 septembre.

#### Origine de la demande

L'enquête permet de répondre au règlement européen n°2019/2152 du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises. La collecte via une enquête n'est pas obligatoire dans le règlement, mais il n'existe pas de source administrative permettant de récupérer les données demandées dans le règlement européen. Tous les pays membres de l'UE ont recours à une enquête statistique.

L'enquête répond également à une demande d'informations émanant des principaux acteurs économiques nationaux sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la R&D par les entreprises implantées en France. L'enquête répond notamment à la demande du gouvernement français pour le calcul de l'indicateur de l'effort national de R&D dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR).

Dans le questionnaire annuel (hors module biennal sur les chercheurs), environ 80% des questions (44/57) sont posées pour les besoins du règlement européen et 20% (13/57) sont ajoutées pour les besoins spécifiques nationaux.

#### Place dans un dispositif statistique

L'enquête est la seule source statistique de données détaillées sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la R&D par les entreprises implantées en France, telles qu'ils sont définis au niveau international (cf. le Manuel de Frascati (OCDE, 2015)). Les données recueillies dans le cadre de cette enquête n'ont notamment pas le même périmètre que celles demandées dans le formulaire « Crédit d'impôt en faveur de la recherche » (formulaire n°2069-A-SD). Ce formulaire, géré par la direction générale des finances publiques (DGFIP) et la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), est une déclaration fiscale.

L'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R&D dans les

	entreprises est le complément des enquêtes R&D auprès des « administrations » dans le dispositif statistique de suivi des activités de R&D réalisées en France géré par le SIES.
Extensions géographiques	Aucune extension géographique n'est réalisée.
Utilisateurs	<p>Les utilisateurs des résultats issues de l'enquête sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des organismes internationaux (Eurostat, OCDE)</li> <li>- le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace</li> <li>- des chercheurs</li> <li>- des collectivités locales</li> <li>- des organismes publics (Insee, Banque de France, ANR)</li> <li>- d'autres ministères (Transition écologique, Agriculture, Finances)</li> </ul>

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Annuelle
Période de collecte	La collecte se déroule de mai N+1 à décembre N+1 pour un millésime N.
Mode de collecte	La collecte se fait par internet, via la plateforme de collecte de la filière d'enquête mise en place à l'Insee (Platine).
Comitologie	<p>Un comité de pilotage est organisé au début de chaque année avant le lancement de la collecte de la nouvelle enquête. Il est constitué de la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, des services informatiques chargé de la maintenance de l'application de gestion et des représentants de la filière d'enquête de l'Insee.</p> <p>Un comité de concertation des utilisateurs est organisé en septembre. Il rassemble la maîtrise d'ouvrage et des utilisateurs potentiels (invitations envoyées à des services du ministère, des organismes publics, des chercheurs et les principaux syndicats).</p>

Contraintes pour l'enquêté	Le temps de réponse médian, calculé sur la dernière enquête, est de 60 minutes.
Coût de l'enquête	L'enquête mobilise chaque année 4,5 ETP de catégorie A et 2 ETP de catégorie B et C, soit 6,5 ETP au total, pour la conception, la collecte, l'apurement, les redressements, la validation des données et l'exploitation des résultats. A ces coûts humains, viennent s'ajouter 70 000 euros de coût moyen sur les 4 dernières années pour les développements et la maintenance des applications informatiques et environ 40 000 euros par an de coûts d'impression et d'affranchissement des courriers.
Organisme collecteur	Au sein du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (MESRE), la collecte est réalisée par le Département des études statistiques de la recherche dans la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)
Plan de sondage	<p>Depuis 2022, les entreprises au sens économique sont échantillonnées parmi une base de sondage d'environ 25 000 entreprises. Les unités légales sont ensuite tirées de façon à récupérer jusqu'à 80 % de la dépense intérieure totale de R&amp;D de chaque entreprise.</p> <p>La base de sondage pour l'année N est composée de la population de l'année N-1 enrichie par l'ajout d'unités légales susceptibles d'avoir mené pour la première fois une activité de R&amp;D en interne durant l'année N. Ces dernières sont détectées via des sources administratives ou d'autres enquêtes (Crédit d'impôt recherche (CIR), Jeunes Entreprises Innovantes (JEI), entreprises créées via les incubateurs publics, lauréats du concours i-Lab, enquête « capacité à innover et stratégie » (CIS)).</p> <p>La base de sondage est divisée en deux strates : une strate exhaustive et une strate non exhaustive. La strate exhaustive est composée des unités légales dont la dernière dépense intérieure de R&amp;D connue est supérieure ou égale à un seuil et des nouvelles unités légales détectées en termes de R&amp;D. Le tirage de l'échantillon dans la strate non exhaustive est réalisé selon un plan de sondage stratifié par branche de recherche et tranches de chiffre d'affaires.</p>
Taille de l'échantillon	La taille de l'échantillon est de 9 000 entreprises au sens économique, soit 12 000 unités légales.

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Enseignement supérieur et recherche - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)
Autres services producteurs	
Partenariat	Aucun
Date prévisionnelle de la première publication	<p>Les premiers résultats de l'enquête pour un millésime N sont diffusés en avril N+2 sous la forme d'une Note flash du SIES "Les dépenses de R&amp;D des entreprises en N (données provisoires)" : <a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-depense-de-recherche-et-developpement-experimental-en-2023-99695">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-depense-de-recherche-et-developpement-experimental-en-2023-99695</a></p> <p>La première Note Flash relative au millésime 2026 sera diffusée en juillet 2028.</p> <p>Les données sont versées au CASD à l'été N+2 pour un millésime N.</p>